

Dispositif partenarial de gestion des épisodes pollués du bassin grenoblois

Mise à disposition de l'indicateur de qualité de l'air du bassin grenoblois par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes

Préambule

Le dispositif partenarial de gestion des épisodes pollués est opérationnel depuis le 01/11/2016 et a été traduit dans [l'arrêté préfectoral de décembre 2016](#). Atmo Auvergne-Rhône-Alpes contribue à ce dispositif de deux manières :

- En mettant à disposition des « superviseurs » du dispositif une [page web spécifique](#) permettant de suivre au quotidien des éléments clés d'aide à la décision concernant l'activation et la levée du dispositif local de gestion des épisodes pollués
- En mettant à la disposition de tous, une information synthétique sur la qualité de l'air du jour, qui pourra être relayée vers le grand public via vos sites internet ou applications smartphones. C'est notamment le cas de l'indicateur quotidien de la qualité de l'air dans le bassin grenoblois.

L'indicateur de qualité de l'air du bassin grenoblois

Un indicateur pour quoi faire ?

- Informer de manière simple sur la qualité de l'air au quotidien dans le bassin grenoblois
- Piloter l'activation du dispositif de gestion des épisodes pollués

Description simplifiée de l'indicateur de qualité de l'air du bassin grenoblois

L'indicateur de qualité de l'air du bassin grenoblois est calculé quotidiennement à partir des données modélisées de trois polluants (particules en suspension PM₁₀, dioxyde d'azote NO₂ et ozone O₃). Cet indicateur reflète l'exposition des populations ou territoires les plus impactés du bassin grenoblois (les 10% de population ou les 25 km² de territoire les plus exposés – surface totale du bassin : 865 km²).

Cet indice prend la valeur 90 quand la concentration de l'un des polluants atteint le « seuil d'information et de recommandations » défini dans [l'arrêté inter-préfectoral de décembre 2014](#) (e.g. 50 µg/m³ en moyenne journalière dans le cas des PM₁₀) et 100 quand la concentration de l'un des polluants atteint le « seuil d'alerte » (e.g. 80 µg/m³ en moyenne journalière dans le cas des PM₁₀). Cet indicateur n'a pas de valeur maximum.

Cet indicateur est notamment utilisé pour activer le dispositif local (pré-information, information et recommandations ou alerte) dans une logique de « solidarité territoriale » : actions à l'échelle du bassin pour préserver les populations les plus exposées.

Description détaillée de la méthode de construction de l'indicateur de qualité de l'air du bassin grenoblois

L'indicateur de qualité de l'air du bassin grenoblois est calculé comme suit :

- *Des données cartographiques pour 3 polluants.* L'indicateur de qualité de l'air du bassin grenoblois est calculé chaque jour à partir des cartographies modélisées (résolution spatiale : 1 km²) pour trois polluants : particules en suspension PM₁₀, dioxyde d'azote (NO₂) et ozone (O₃).
- *Convertir la concentration de chaque polluant en sous-indicateur.* Dans chaque maille modélisée (1 km²), un sous-indicateur est calculé pour chaque polluant sur la base d'une échelle de correspondance avec la concentration du polluant (Cf. tableau ci-dessous). Par exemple, le sous indicateur prend la valeur :
 - 70 quand la concentration du polluant atteint le « seuil de pré-information » défini dans [l'arrêté préfectoral de décembre 2016](#) (e.g. 40 µg/m³ en moyenne journalière dans le cas des PM₁₀)
 - 90 quand la concentration du polluant atteint le « seuil d'information et de recommandations » défini dans [l'arrêté inter-préfectoral de décembre 2014](#) (e.g. 50 µg/m³ en moyenne journalière dans le cas des PM₁₀)
 - 100 quand la concentration du polluant atteint le « seuil d'alerte » (e.g. 80 µg/m³ en moyenne journalière dans le cas des PM₁₀).

Cette échelle est « ouverte » (i.e. elle n'a pas de maximum). L'échelle est ramenée à 10 classes associées à des couleurs et des qualificatifs (Cf. tableau).

- *Agréger un indicateur « multipolluant ».* L'indicateur "multipolluant" de chaque maille prend la valeur du sous-indicateur le plus élevé
- *Agréger un indicateur unique pour l'ensemble du bassin.* La valeur de l'indicateur de qualité de l'air du bassin grenoblois est le résultat d'une agrégation spatiale à l'échelle du bassin des valeurs des différentes mailles. L'indicateur prend la valeur la plus élevée parmi deux valeurs : i) la plus faible valeur des mailles correspondant aux 25 km² les plus exposés ou ii) la plus faible valeur des mailles correspondant aux 10% de population les plus exposés (principe défini dans [l'arrêté inter-préfectoral de décembre 2014](#), puis étendu dans [l'arrêté préfectoral de décembre 2016](#))
- *Calcul pour 3 échéances.* Chaque jour l'indicateur est calculé pour la situation de la veille, du jour même et du lendemain

Tableau de correspondance entre les concentrations de polluants et la valeur du sous-indicateur correspondant

Couleur	Code couleur (hexadécimal)	Qualificatif	Correspondance seuils des textes réglementaires	Indicateur du bassin grenoblois	PM ₁₀ (en µg/m ³)	NO ₂ (en µg/m ³)	O ₃ (en µg/m ³)
	32B8A3	Très bon	x	0 à 20	0 à 15	0 à 60	0 à 54
	5CCB60	Bon	x	>20	15 à 20	60 à 80	54 à 72
	99E600	Bon	x	>30	20 à 25	80 à 100	72 à 90
	C3F000	Bon	x	>40	25 à 30	100 à 120	90 à 108
	FFFF00	Moyen	x	>50	30 à 35	120 à 140	108 à 126
	FFD100	Médiocre	x	>60	35 à 40	140 à 160	126 à 144
	FFAA00	Médiocre	seuil de pré-information	>70	40 à 45	160 à 180	144 à 162
	FF5E00	Médiocre	seuil de pré-information	>80	45 à 50	180 à 200	162 à 180
	FF0000	Mauvais	Seuil d'info et de recom	>90	50 à 80	200 à 400	180 à 240
	800000	Très Mauvais	seuil d'alerte	>100	> 80	> 400	> 240

A quelle heure l'information est-elle mise à jour ?

L'information est mise à jour à 13h environ, 365 j par an. La valeur de l'indicateur est disponible pour la veille (J-1), le jour J et le lendemain (J+1)

Pourquoi cet indicateur n'est pas disponible via le site web d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes ?

Les critères d'activation des dispositifs de gestion des épisodes pollués sont homogènes à l'échelle nationale (seuils et critère de surface et population impactée ; Arrêté interministériel de 2014). L'indicateur du bassin grenoblois constitue une généralisation de ce principe pour des concentrations de polluants inférieurs permettant notamment d'intégrer le niveau de pré-information. Cet indicateur n'est pas calculé sur d'autres territoires de manière normalisée. Une démarche de standardisation des indices de qualité de l'air diffusés est en cours à l'échelle nationale.

Rappel sur le déclenchement des niveaux de pré-information, d'information et d'alerte dans le bassin grenoblois

L'activation du dispositif de gestion des épisodes pollués dans la bassin grenoblois est basée sur deux textes : [l'arrêté inter-préfectoral de décembre 2014](#) et [l'arrêté préfectoral de décembre 2016](#).

L'activation du dispositif aux niveaux « pré-information », « d'information et de recommandations » et « d'alerte » est réalisée quotidiennement pour une durée de 24 heures (de 14h à 14h) au regard de la valeur de l'indicateur de la qualité de l'air du bassin grenoblois prévue pour le jour en cours (J) **et** pour le lendemain (J+1).

En outre, l'activation du dispositif de gestion des épisodes pollués au niveau « alerte » peut être réalisée sur la base de l'augmentation des niveaux de polluants, mais aussi en raison de la durée de l'épisode (« sur persistance ») ou en raison d'une « extension régionale » (Cf. [l'arrêté inter-préfectoral de décembre 2014](#))

La valeur de l'indicateur du bassin grenoblois pour le jour en cours ne constitue pas à elle seule le critère d'activation/de levée du dispositif. L'état d'activation du dispositif est donc une information supplémentaire qui peut être affichée « en plus » de la valeur de l'indicateur du bassin grenoblois.